

Procès-verbal – Séance ordinaire - Conseil Municipal de GRIGNOLS
LUNDI 10 FEVRIER 2020 à 19h00

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 février 2020

L'an deux mille vingt, le dix février, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en son lieu habituel, sous la Présidence de Mme Françoise DUPIOL-TACH, Maire.

PRÉSENTS : Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÛE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Jean Pierre BAILLÉ, Christine ESPAGNET.

Secrétaire de Séance : Marianne LAGÛE

Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2019

Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote du compte administratif 2019

Madame le Maire présente le compte administratif 2019 qui se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT					
Chapitres	DEPENSES		Chapitres	RECETTES	
011	Charges à caractère général	194 774,02 €	013	Atténuations de charges	34 255,54 €
012	Charges de personnel	256 184,34 €	70	Produits des services	6 001,62 €
65	Autres charges de gestion courante	296 348,19 €	73	Impôts et taxes	443 610,79 €
66	Charges financières	14 341,56 €	74	Dotations et participations	339 909,00 €
042	Opérations d'ordre	17 024,00 €	75	Autres produits de gestion couran	53 624,94 €
			76	Produits financiers	16,41 €
			77	Produits exceptionnels	16 277,54 €
			042	Opérations d'ordre	1 136,59 €
Total dépenses		778 672,11 €	Total recettes		894 832,43 €
					Résultat exercice 2019
					116 160,32 €
					Excédent 2018 reporté
					152 330,36 €
					Excédent 2019 à reporter
					268 490,68 €

INVESTISSEMENT					
Chapitres	DEPENSES		Chapitres	RECETTES	
21	Immobilisations corporelles	69 059,40 €	13	Subventions d'investissement	111 530,40 €
23	Immobilisations en cours	322 959,28 €	10	Dotations fonds divers	13 289,31 €
10	Dotations Fonds Divers		16	Emprunts et dettes assimilées	110 000,00 €
16	Remboursement d'emprunts	42 396,31 €			
26	Participations et créances rattachées				
040	Opérations d'ordre	1 136,59 €	040	Opérations d'ordre	17 024,00 €
Total dépenses		435 551,58 €	Total recettes		251 843,71 €
Résultat exercice 2019		- 183 707,87 €			
					Excédent 2018 reporté
					264 899,97 €
					Excédent 2019 à reporter
					81 192,10 €

Résultat de la section de la section de fonctionnement 2019 à affecter		
Résultat de l'exercice :	Excédent	116 160,32 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent	152 330,36 €
Résultat de clôture à affecter :	Excédent	268 490,68 €
Besoin réel de financement de la section investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Déficit	- 183 707,87 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent	264 899,97 €
Résultat de clôture :	Excédent	81 192,10 €
Restes à réaliser		
Recettes :		325 470,00 €
Dépenses :		470 000,00 €
Solde des restes à réaliser :		- 144 530,00 €
Besoin réel de financement :		- 63 337,90 €
Affectation de résultat de la section de fonctionnement		
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement :	R1068	70 000,00 €

Affectation du résultat :

TOTAL							
Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
D002		R002	198 490,68 €	D001		R001	81 192,10 €

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard JAYLES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Madame Françoise DUPIOL-TACH (sortie au moment du vote) après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Délibération n° 01 et 02/2020.

Approbation du compte de gestion 2019

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant la bonne gestion ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 03/2020

Réhabilitation des anciennes écoles – avenants plus et moins-values

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations et création d'une chaufferie collective granulés bois, certains lots d'une part, nécessitent des travaux supplémentaires non prévus au marché initial, et d'autre part font l'objet d'une moins-value pour travaux non réalisés. Il s'agit des lots suivants :

Lot 1 Gros œuvre – BOTTECHIA : + 7 833.00 € (déjà validé) dépose verrières et réfection réseaux EU et EP
+ 1 995.00 € (à valider) réfection muret existant

Lot 2 Charpente – LAURENT : + 5 660.00 € (à valider) renfort charpente métallique, Révision toiture ouest, Reprise plancher, Poutre lamellé collé, raccord divers, entablement zinc côté voisin
- 20 502.36 € (à valider) non réhabilitation toiture côté ouest.

Lot 4 Menuiserie bois – TCB : + 2 474.00 € (à valider) Fourniture et pose 2 portes bois exotique pour réserve et issue salle des fêtes.

Lot 5 Plâtrerie – CAPSTYLE : + 1 200.00 € (à valider) – trappe coupe-feu + doublage mur existant salle

Lot 6 Electricité – LAPORTE : + 850.00 € (à valider) – création ventilation mécanique sanitaires (salle des fêtes)

Par ailleurs, la Sté TEKNISOLS titulaire du lot 9 Carrelage a signifié son intention de se retirer du marché pour difficulté imprévisible qui rend l'exécution de leur contrat impossible et de manière définitive.

Conformément à l'article 32 du CCAG la résiliation a été prononcée le 05 février 2020 pour un montant de 16 181.92 € HT.

Pour ne pas compromettre l'avancée des travaux, il convient de retenir une nouvelle offre pour ce lot.

La Sté CAPSTYLE se positionne pour un montant de 15 425.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide les avenants de plus et moins-values précités et autorise Madame le Maire à signer le marché Lot 9 avec l'entreprise CAPSTYLE pour un montant HT de 15 425.00 €

Délibérations 04/2020, 05/2020, 06/2020, 07/2020, 08/2020, 09/2020, 10/2020

Le nouveau montant du marché s'établit ainsi :

	Lot	Entreprise	Marché initial		Avenants		Nouveau Montant Marché	
			Montant HT	Montant TTC	HT	TTC	HT	TTC
1	Gros Œuvre	BOTTECHIA	137 445,00 €	164 934,00 €	9 828,00 €	11 793,60 €	147 273,00 €	176 727,60 €
2	Charpente	LAURENT	74 000,00 €	88 800,00 €	- 14 842,36 €	- 17 810,83 €	59 157,64 €	70 989,17 €
3	Menuiserie alu	GES	57 315,00 €	68 778,00 €		- €	57 315,00 €	68 778,00 €
4	Menuiserie bois	TCB	29 251,00 €	35 101,20 €	2 474,00 €	2 968,80 €	31 725,00 €	38 070,00 €
5	Plâtrerie	CAPSTYLE	51 400,00 €	61 680,00 €	1 200,00 €	1 440,00 €	52 600,00 €	63 120,00 €
6	Electricité	LAPORTE	26 120,00 €	31 344,00 €	850,00 €	1 020,00 €	26 970,00 €	32 364,00 €
7	Plomberie	BADIE	17 000,00 €	20 400,00 €		- €	17 000,00 €	20 400,00 €
8	Chauffage	BADIE	67 600,00 €	81 120,00 €		- €	67 600,00 €	81 120,00 €
9	Carrelage	TEKNISOLS	17 860,92 €	21 433,10 €	- 16 181,92 €	- 19 418,30 €	1 679,00 €	2 014,80 €
		CAPSTYLE			15 425,00 €	18 510,00 €	15 425,00 €	18 510,00 €
10	Peinture	DARCOS	30 031,28 €	36 037,54 €		- €	30 031,28 €	36 037,54 €
	Total Travaux Marché		508 023,20 €	609 627,84 €	- 1 247,28 €	- 1 496,74 €	506 775,92 €	608 131,10 €
	MOE	PRADAL	41 840,00 €	50 208,00 €			41 840,00 €	50 208,00 €
		POLYDIAG	6 400,00 €	7 680,00 €			6 400,00 €	7 680,00 €
	SPS	DIDIER	2 550,00 €	3 060,00 €			2 550,00 €	3 060,00 €
	Bureau contrôle	APAVE	4 500,00 €	5 400,00 €			4 500,00 €	5 400,00 €
	Etude de sol	A2ES	1 620,00 €	1 944,00 €			1 620,00 €	1 944,00 €
	Annonces	MEDIALEX	393,19 €	471,83 €			393,19 €	471,83 €
	Dommage Ouvrage	MMA		- €				- €
	Total frais annexes marché		57 303,19 €	68 763,83 €	- €	- €	57 303,19 €	68 763,83 €
	TOTAL Général MARCHÉ		565 326,39 €	678 391,67 €	- 1 247,28 €	- 1 496,74 €	564 079,11 €	676 894,93 €

Attribution de compensation fixée par délibération communautaire n°DE2705201501 du 27/05/2015 – Délibération.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que par un arrêt n°s 18BX00985 et 18BX00994 en date du 18 novembre 2019, rectifié par une Ordonnance en date du 10 décembre 2019 (cf. annexe 1 et annexe 2), la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux a annulé le jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux n°s 1504853 et 1600425 en date du 29 décembre 2017.

La Cour Administrative d'Appel a jugé que la délibération en date du 27 mai 2015 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Bazadais a fixé les montants des attributions de compensation versées à ses communes membres à la suite des transferts de compétences en matière de voirie de centre-bourg et d'action sociale était légale.

Annulant la décision implicite de rejet de la demande formulée dans le courrier en date du 2 novembre 2015 du Maire de la Commune de Bernos-Beaulac, elle a enjoint le Président de la Communauté de Communes d'inviter les conseils municipaux des communes membres à statuer sur la fixation des montants des attributions de compensation dans le délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêt, soit le 20 novembre 2019.

En application des dispositions de l'article 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, et par courrier en date du 14 janvier 2020, Monsieur le Président de la Communauté de communes du Bazadais a invité les maires du territoire communautaire à soumettre à l'approbation de leur conseil municipal, dans les meilleurs délais, les montants des attributions de compensation tels qu'ils ont été fixés par la délibération communautaire n°DE_27052015_01 en date du 27 mai 2015 (cf. annexe 3).

Madame le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a évalué le coût du transfert des compétences action sociale (enfance-jeunesse, RPA, aide à domicile, Point CAF) des communes de l'ex Communauté de Communes du Bazadais et de la voirie de centre-bourg pour les communes de l'ex Communauté de Communes Captieux-Grignols.

Cette évaluation a donné lieu à un rapport de la CLECT (cf. annexe 4), validé par le conseil communautaire, le 13 février 2015, puis approuvé à la majorité qualifiée des Communes du territoire conformément à l'article 1609 nonies C IV du CGI.

Le Rapport a permis de déterminer les montants des attributions de compensation suivants, approuvés par délibération du conseil communautaire n° DE_27052015_01 en date du 27 mai 2015 :

- **Pour la compétence voirie de centre-bourg :**

L'évaluation des charges transférées par les Communes de l'ex Communauté de Communes Captieux-Grignols a permis de déterminer les attributions de compensation suivantes :

Tableau 1 : Attributions de compensation des communes de Captieux-Grignols suite au transfert des charges de voirie

Communes	Attributions de compensation avant transfert charges	Charges transférées	Attributions de compensation après transfert
Captieux	56 661,24 €	11 456,22 €	45 205,02 €
Cauvignac	-6 242,99 €	0,00 €	-6 242,99 €
Cours	1 946,49 €	0,00 €	1 946,49 €
Escaudes	-8 034,37 €	265,86 €	-8 300,23 €
Giscos	25 568,30 €	903,91 €	24 664,39 €
Goulade	-5 918,25 €	0,00 €	-5 918,25 €
Grignols	61 180,44 €	6 410,30 €	54 770,14 €
Labescou	-5 558,22 €	212,68 €	-5 770,90 €
Lartigue	-845,69 €	0,00 €	-845,69 €
Lavazan	21 156,91 €	0,00 €	21 156,91 €
Lerm	-1 112,39 €	782,68 €	-1 895,07 €
Marions	-12 088,56 €	0,00 €	-12 088,56 €
Masseilles	19 283,33 €	0,00 €	19 283,33 €
St-Michel	39 111,12 €	638,05 €	38 473,07 €
Sendets	-6 791,62 €	0,00 €	-6 791,62 €
Sigalens	-12 590,18 €	0,00 €	-12 590,18 €
Sillas	-2 759,73 €	0,00 €	-2 759,73 €
Total général	162 965,83 €	20 669,70 €	142 296,13 €

- **Pour la compétence action sociale :**

Le montant des attributions de compensation, après régularisation, sera le suivant :

Tableau 3 : Attributions de compensation pour les communes de l'ex CdC du Bazadais

Commune	Régularisations des A.C. 2014				Nouvelles attributions de compensation		A.C. à appeler en 2015 (A+B)
	Attribution de compensation négative 2013	Attribution de compensation positive 2013	Attribution versée en 2014	Régularisations sur 2015 (A)	Charges transférées selon l'hypothèse 6	Attributions de compensations après transfert (B)	
AUBIAC	-501,00 €		-6 954,00 €	6 453,00 €	8 742,21 €	-9 243,21 €	-2 790,21 €
BAZAS		805 137,00 €	669 317,00 €	135 820,00 €	218 658,25 €	586 478,75 €	722 298,75 €
BERNOS-BEAULAC		282 048,00 €	246 096,00 €	35 952,00 €	49 053,67 €	232 994,33 €	268 946,33 €
BIRAC	-3 013,00 €		-8 303,00 €	5 290,00 €	7 399,53 €	-10 412,53 €	-5 122,53 €
CAZATS		27 341,00 €	19 058,00 €	8 283,00 €	12 116,60 €	15 224,40 €	23 507,40 €
CUDOS	-2 230,00 €		-26 037,00 €	23 807,00 €	47 191,60 €	-49 421,60 €	-25 614,60 €
GAJAC		4 678,00 €	-5 382,00 €	10 060,00 €	13 117,91 €	-8 439,91 €	1 620,09 €
GANS	-2 883,00 €		-7 412,00 €	4 529,00 €	5 946,77 €	-8 829,77 €	-4 300,77 €
LIGNAN-DE-BAZAS	-41,00 €		-5 932,00 €	5 891,00 €	11 443,20 €	-11 484,20 €	-5 593,20 €

MARIMBAULT	-1 618,00 €		-5 452,00 €	3 834,00 €	6 086,49 €	-7 704,49 €	-3 870,49 €
LE NIZAN		19 530,00 €	9 096,00 €	10 434,00 €	15 932,20 €	3 597,80 €	14 031,80 €
SAINT-COME	-1 199,00 €		-8 667,00 €	7 468,00 €	15 472,38 €	-16 671,38 €	-9 203,38 €
SAUVIAC	-5 253,00 €		-14 631,00 €	9 378,00 €	14 286,05 €	-19 539,05 €	-10 161,05 €
TOTAL	-16 738,00 €	1 138 734,00 €	854 797,00 €	267 199,00 €	425 446,86 €	696 549,14 €	963 748,14 €

Appelé à délibérer, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu le rapport de la CLECT ;

Vu la délibération communautaire n°DE_27052015_01 en date du 27 mai 2015 ;

- **D'APPROUVER** le montant de l'attribution de compensation figurant au tableau 1, soit la somme de **54 770.14 euros** (*Cinquante-quatre mille sept cent soixante-dix euros et quatorze centimes*) pour la Commune de GRIGNOLS, fixé par la délibération communautaire n°DE_27052015_01 du 27 mai 2015 portant fixation des montants des attributions de compensation versées aux communes membres.

Délibération 11/2020

Organisation bureau élections municipales des 15 et 22 mars 2020

Madame le Maire précise que les horaires d'ouverture du bureau de vote seront de 08h00 à 18h00. Chaque membre ayant donné ses disponibilités, le bureau des élections est établi ainsi :

Présidente : Françoise DUPIOL-TACH

Suppléant : Patrick CHAMINADE

Horaires	BUREAU
08h00 à 10h30	- Patrick CHAMINADE - Dominique MARROT - Michel CARRETEY - Marianne LAGÛE
10h30 à 13h00	- Bernard JAYLES - Roseline PIGANIOL - Patrick BAYLET - Françoise DUPIOL-TACH
13h00 à 15h30	- Christine ESPAGNET - Claudine MAILLOU - Christian BEZOS - Françoise DUPIOL TACH
15h30 à 18h00	- Christian MAUBARET - Marylène GACHET - Lucienne BIES - Françoise DUPIOL-TACH

Questions diverses

- **Projet Gironde Habitat** : Madame le Maire donne des informations sur l'avancée du projet GIRONDE HABITAT. Lors de la première procédure de consultation des entreprises, 5 lots se sont avérés infructueux. Lors de la 2^{ème} procédure les offres pour 2 lots ont été retenues malgré un dépassement budgétaire. GIRONDE HABITAT a donc engagé une 3^{ème} procédure pour les 3 lots restants.

La réception des nouvelles offres est prévue le 20 février 2020 et une notification des marchés est envisageable pour mars avec un démarrage des travaux au mois d'avril 2020.

GIRONDE HABITAT nous assure de leur pleine et entière mobilisation pour faire aboutir ce projet.

- Projet AGES et VIE : Les études de sol ont été réalisées pour l'implantation des maisons AGES et VIE. M. Eric LAFFARGUE, responsable AGES et VIE assure du bon avancement du projet qui doit se concrétiser rapidement.

Avant de lever la séance, Madame le Maire remercie tous les membres du conseil municipal pour leur implication durant ces 6 années : « *Je vous remercie pour le travail accompli et les échanges positifs. Pour ceux qui continuent je leur souhaite bonne chance et pour ceux qui arrêtent je souhaite une bonne continuation, vous pouvez être fiers de votre parcours et de votre investissement important dans un village, tout le monde n'a pas envie de le faire* » et Dominique MARROT de remercier : « *tout le monde n'a pas les compétences, car être maire aujourd'hui demande un certain investissement et des connaissances particulières.* »

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h35.